



Mairie de BOULOGNE SUR GESSE  
Place de la Mairie  
31350 BOULOGNE SUR GESSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2020

**Séance ordinaire de 19 heures**

Membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Présents :

ADOUE Jérôme ; ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORIES Stéphane ; BOSC Hervé ; BOUBEE Alain, CADEAC Hélène ; CAUBET Fabienne ; CUTAYAR Elisabeth ; DESSACS Denis ; DUTREY Myriam ; GEORG Béatrice ; GESTAS Marion ; LANASPEZE Julien ; LARRIEU Aloïs ; MOUGEAT Alain ; NAVARRE Brigitte ; PELOU Thierry ; ZANIN Marc

Etaient excusés et absents : BOSC Hervé ; GEORG Béatrice ; GESTAS Marion

Etaient absents et représentés :

CUTAYAR Elisabeth a donné pouvoir à Fabienne CAUBET

ZANIN Marc a donné pouvoir à Denis DESSACS

Madame Fabienne CAUBET est nommée secrétaire de séance

Présidence : Alain BOUBEE

---

Le procès-verbal du 3 juin 2020 est approuvé

Les décisions de non préemption 10 à 12 sont présentées.

Il a été rendu compte des décisions du Maire engagées.

1 Demande de subvention fonds de concours mur du cimetière

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Communauté cœur et côteaux du Comminges sur la base d'un montant de 15% du plafond limité à 80 000 euros.

**Ordre du jour :**

Téléphone : 05.61.88.20.38 – Télécopie : 05.61.88.16.60

<http://www.ville-boulogne-sur-gesse.fr>

Email : [contact@mairieboulogne.fr](mailto:contact@mairieboulogne.fr)

Ass: ché le 20/07/20

Le Maire a donné lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activités 2018/2019 présenté par la responsable du RASED qui est rattachée au groupe scolaire de Boulogne sur Gesse. Et sollicité auprès du département une subvention de fonctionnement.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :**

**De solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2018/2019**

- **De charger le Maire de toutes les formalités subséquentes**
- 

### **3 FIBRE 31 CONVENTION D'OCCUPATION DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Il est exposé que depuis juin 2018, Haute-Garonne Numérique a confié à la société Fibre 31, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la construction du réseau de fibre optique en 4 ans et sur 100 % de son territoire d'intervention.

Cette société a proposé l'implantation sur le domaine privé communal d'un SRO, sous répartiteur optique défini comme un nœud intermédiaire de brassage de la boucle locale optique.

Compte tenu de l'intérêt public de cette installation technique et après avoir appréhendé le lieu envisagé, Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de la convention nécessaires à l'implantation et l'occupation sur la parcelle cadastrée G1769.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**A approuvé le projet ainsi que ses modalités et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.**

---

### **4 PROMOLOGIS – MAINTIEN DE GARANTIE**

La loi de Finances 2018 avec notamment la réduction de loyer solidarité a profondément impacté les équilibres financiers des bailleurs sociaux.

Promologis a sollicité de la caisse des dépôts et consignations un réaménagement de dette de la banque des territoires.

La commune a été appelée à délibérer de nouveau en sa qualité de garant sur les nouvelles caractéristiques financières du prêt initialement garanti.

---

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :**

**Le renouvellement de la garantie pour la ligne de prêt 1111028 portant le montant total garanti à 112603,99 euros soit 30% du montant du prêt.**

**Sous réserve de l'accord conjoint du département sur la même ligne de prêt.**